

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 février 2015 – 20 heures 15
Mairie de MONTLEBON

Conseillers

En exercice	19	L'an deux mille quinze, le 16 février,
Présents	16	Le Conseil Municipal de Montlebon s'est réuni à la salle du Conseil,
Votants	19	après convocation légale, sous la présidence de Mme Catherine
Absents	03	ROGNON, Maire, pour la session ordinaire du mois de février.

Date de convocation : 10/02/2015

Présents : M. P. ANDRE, M. Y. BARTHOD, M. F. BEZ, M. R. BINETRUY, M. P. DEJARDIN, Mme L. GAIFFE, M. J. GARREAU, Mme P. JOUFFRAY, Mme MJ. KACZMAR, Mme N. LIMOGE, Mme S. POLAT, M. JL. PUGIN, Mme C. ROGNON, Mme MP. ROUGNON-GLASSON, Melle A. SAUGE, M. D. SCHALLER.

Absents : Mme S. ARNOUX (procuration à Mme S. POLAT), M. JL. DUFFAIT (procuration à M. R. BINETRUY) et Mme E. JULLIARD (procuration à Mme C. ROGNON).

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le conseil ; M. Yohann BARTHOD ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

A 20h25, Madame le Maire déclare la séance ouverte

20150216-01 Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 14 janvier 2015

Madame le Maire soumet au Conseil Municipal l'approbation du procès-verbal de la séance du 14 janvier 2015. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

20150216-02 Crédits de report sur les Budgets Primitifs 2015

Madame le Maire explique au Conseil Municipal que sur certains budgets de la commune, l'ensemble des crédits prévus en investissement pour 2014, n'a pas été consommé, mais devraient l'être sur 2015. Il convient alors de décider sur l'exercice 2014, de Restes à Réaliser sur les dépenses et recettes d'investissement qui seront des Crédits de Report sur les budgets de 2015. Il est proposé les Restes à Réaliser suivants :

BUDGET COMMUNAL

- Total des restes à réaliser en dépense : 4 144 787,61 €
Qui correspondent aux marchés publics pour la révision du POS en PLU, les travaux du terrain synthétique, la réfection des murs du cimetière de Derrière-le-Mont, les travaux de voirie non réalisés (rue de Chinard, pont de Derrière-le-Mont, pavés rue de Neuchâtel et désenclavement rues Combotte et des Seignes), les travaux d'éclairage public, la création de la Maison de l'Enfance et la réhabilitation de l'aile Est du Cloître
- Total des restes à réaliser en recette : 2 851 083,61 €
Qui correspondent au FCTVA 2013 non versé, aux subventions des travaux non réceptionnées (Maison de l'Enfance, réhabilitation de l'aile Est du Cloître, création d'un terrain synthétique et aménagement de la rue de Chinard)

BUDGET EAU

- Total des restes à réaliser en dépense : 284 637,17 €
Qui correspondent à des travaux d'investissement non réalisés
- Total des restes à réaliser en recette : 128 500,00 €
Qui correspondent au solde des subventions pour les travaux d'AEP à Derrière-le-Mont

BUDGET CAVEAUX

- Total des restes à réaliser en dépense : 0 €
- Total des restes à réaliser en recette : 34 317,19 €

Qui correspondent au solde des 13 caveaux 2 places et des 3 caveaux 4 places qui ne sont pas encore vendus

BUDGET BOIS

- Total des restes à réaliser en dépense : 49 061,28 €
Qui correspondent à l'achat d'une parcelle bois et quelques travaux d'investissement
- Total des restes à réaliser en recette : 0 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- DONNE son accord pour l'état des Restes à Réaliser sur les Budgets Communal, Eau, Bois et Caveaux, tels que présentés ci-dessus.

20150216-03 Proposition d'honoraires pour l'audit des installations de chauffage secondaire des bâtiments communaux

Monsieur Régis BINETRUY fait part au Conseil Municipal de la proposition d'honoraires du cabinet BET Bellucci de Chalezeule, pour l'audit des installations de chauffage secondaire des bâtiments communaux à Montlebon. L'audit comprend :

- L'état des lieux de la situation actuelle
- Le bilan énergétique avec des préconisations
- Le programme d'amélioration
- L'évaluation financière

Les installations auditées sur le chauffage, la ventilation et l'eau chaude sanitaire sont le Cloître, le groupe scolaire, la salle des fêtes et les vestiaires foot. Le total de l'offre s'élève à 5 870,00 € HT.

Le Conseil Municipal débat sur le contenu de l'audit. Certains éléments ont déjà fait l'objet d'une analyse lors de l'assistance à maîtrise d'ouvrage du grand projet communal, complexe périscolaire et salle polyvalente. Ces éléments peuvent être retirés de la proposition de prix.

Arrivée de Madame Marie-Jo KACZMAR à 20h52

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- DONNE son accord pour poursuivre la consultation avec le cabinet BET Bellucci.
- ACCEPTE l'offre de prix maximum de 5 870,00 € HT, soit 7 044,00 € TTC.
- AUTORISE Madame le Maire à signer l'offre de prix, sous réserve de l'obtention des informations complémentaires demandées.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'une visite des installations de la chaufferie centrale est organisée mercredi 25 février 2015 à 19h30 et sera animée par Monsieur Denis GREVET.

20150216-04 Choix du prestataire pour les travaux de désenclavement de la rue de la Combotte et de la rue des Seignes

Monsieur Jean GARREAU présente au Conseil Municipal le résultat de la consultation pour les travaux de désenclavement de la rue de la Combotte et de la rue des Seignes. Cinq entreprises ont répondu à l'appel d'offres. La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 05 février dernier et l'analyse des plis a été effectuée par le maître d'œuvre, le cabinet ANDRE de Pontarlier.

- Société COURGEY de Montlebon : 39 957,05 € HT
- Société VETTER ROY de Goux-les-Usiers : 44 260,30 € HT
- Société BDTP de Le Bélieu : 37 733,00 € HT
- Société DROMARD de Noël-Cerneux : 43 095,00 € HT
- Société VERMOT SAS de Gilley : 40 086,00 € HT

Aux vues des résultats de la consultation et des documents fournis par les candidats, le cabinet ANDRE propose de retenir l'offre de la société BDTP arrivée première du classement.

Le Conseil Municipal débat sur le détail des prix et les différences entre candidats pour certaines prestations. Des précisions, notamment en ce qui concerne les buses, devront être demandées auprès de la société BDTP.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 1 voix contre, 2 abstentions et 16 voix pour :

- ACCEPTE la proposition de prix de la société BDTP pour les travaux de désenclavement de la rue de la Combotte et de la rue des Seignes, pour un montant total de 37 733,00 € HT, soit 45 279,60 € TTC.
- AUTORISE Madame le Maire à signer l'acte d'engagement.

20150216-05 Demande de révision du loyer de l'appartement communal situé au groupe scolaire Jules Vermot-Gaud

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le loyer de l'appartement communal, sis 7 places des Minimés, au-dessus du groupe scolaire Jules Vermot-Gaud, n'avait pas connu de révision en 2014. Celle-ci a été faite début 2015 à la demande de la Trésorerie de Morteau. Le montant de la révision, basée sur l'Indice de Référence des Loyers de l'INSEE, s'est élevé à 43,20 € pour l'année 2014.

Madame le Maire a rencontré le locataire de l'appartement qui souhaite que la municipalité baisse le loyer suite aux désagréments occasionnés durant l'année 2014 par les travaux de construction de la Maison de l'Enfance.

Il est proposé au Conseil Municipal d'accepter le remboursement de l'augmentation de 43,20 € au titre de la révision du loyer pour l'année 2014.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- DONNE son accord pour le remboursement d'une somme de 43,20 € à l'attention du locataire de l'appartement communal de l'école, au titre de dédommagement des désagréments occasionnés par les travaux de construction de la Maison de l'Enfance.

20150114-06 Règlementation des cimetières de Derrière-le-Mont et des Fontenottes durant la période hivernale

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que les cimetières de Montlebon n'ont, à l'heure actuelle, aucun règlement d'utilisation. Durant la période hivernale, les cimetières des lieux-dits Les Fontenottes et Derrière-le-Mont sont très difficiles d'accès. En attendant un règlement complet des cimetières par la Commission, il est proposé d'interdire toute inhumation ou autres travaux dans ces deux cimetières. Il sera alors demandé aux familles de déposer provisoirement le corps de leur défunt dans le caveau communal mis à disposition au cimetière de Sur la Seigne.

Il est également proposé de confier à la Commission Cimetière, la charge de définir un règlement intérieur des cimetières de Montlebon, pour leur bonne utilisation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- DONNE son accord pour interdire toute inhumation ou autres travaux dans les cimetières des Fontenottes et de Derrière-le-Mont durant la période hivernale.
- DIT que les familles devront déposer provisoirement le corps de leur défunt dans le caveau communal mis à disposition au cimetière de Sur la Seigne.
- DIT que la Commission Cimetière a la charge de définir un règlement intérieur des cimetières de la commune qui sera présenté lors d'une prochaine séance.

20150216-07 Proposition de mise en place d'une borne d'électromobilité sur la commune

Monsieur Jean GARREAU explique au Conseil Municipal que la Communauté de Communes du Val de Morteau souhaite l'installation de 8 bornes de recharge des véhicules électriques sur son territoire, et que le Conseil Communautaire lors de sa réunion du 28 janvier dernier, propose à la commune de Montlebon de faire l'acquisition d'une borne.

Cette proposition fait suite au plan national d'implantation de bornes de recharge lancé par le gouvernement, qui a pour objectif de favoriser le développement des véhicules électriques

autour du bassin de vie, ainsi que sur les déplacements longues distances interdépartementaux et interrégionaux.

M. GARREAU fait ensuite la description technique de la borne d'électromobilité proposée. Le Conseil Municipal débat alors sur l'opportunité d'une telle installation sur le territoire communal et se questionne sur la prise en charge de la plate-forme de la borne non évoquée dans le compte-rendu communautaire, notamment l'installation du réseau électrique et la réalisation de la plate-forme en elle-même.

Le type de borne proposé sur la commune a un coût total de 12 000,00 € HT. Les frais d'acquisition sont répartis de la façon suivante :

- ADEME : 6 000,00 €
- Conseil Régional de France-Comté : 1 000,00 €
- SYDED : 2 500,00 €
- Commune : 2 500,00 €

D'autres frais seront également à la charge de la commune :

- Le marquage au sol et l'identification par un panneau indicateur
- Les coûts de monétique et de fonctionnement de l'électricité consommée par la borne évalués à environ 600,00 € TTC par an

Il est précisé que les produits issus de l'utilisation de la borne sont restitués annuellement à la commune par le SYDED dans le cadre d'une régie de recettes.

L'exposé de M. GARREAU ayant été entendu, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 10 voix contre, 5 abstentions et 4 voix pour :

- DECIDE de ne pas donner suite à la Communauté de Communes du Val de Morteau pour l'implantation d'une borne d'électromobilité sur le territoire communal.

20150216-08 Demande d'occupation du domaine public pour une vente ambulante hebdomadaire

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le courrier de Monsieur Lilian BINETRUY de Villers-le-Lac, en date du 27 janvier 2015, dans lequel il demande l'autorisation d'occupation du domaine public pour l'installation de son camion de vente ambulante de pizza le mardi. Elle rappelle qu'il existe une délibération du 24 avril 2008 qui fixe le droit d'occupation du domaine public pour les commerces ambulants, à 25,00 € TTC de l'heure.

Le Conseil Municipal débat de l'opportunité de ce commerce ambulant, sachant qu'il existe déjà une vente de pizza ambulante le vendredi soir, ainsi que du tarif, jugé élevé pour ce type de commerce.

Il est proposé de donner un accord de principe au commerce ambulant de M. BINETRUY, et de fixer à une prochaine séance, le vote d'une grille tarifaire d'occupation du domaine public, adaptée à différentes situations.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- DONNE son accord de principe pour le commerce ambulant de Monsieur Lilian BINETRUY.
- DIT que les conditions de mise à disposition du domaine public devront être fixées par les parties.
- DIT qu'une grille tarifaire sera prochainement décidée et communiquée à M. BINETRUY pour son activité.

20150216-09 Demande de mise à disposition de praticables pour une manifestation sur la commune des Fins

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le courrier de l'Union Commerciale et Artisanale des Fins en date du 30 janvier dernier, dans laquelle le comité sollicite de la part de la commune de Montlebon, la mise à disposition de 6 praticables pour le salon de l'Artisanat qui se déroulera du 10 au 12 avril 2015 à la salle polyvalente des Fins.

Il est proposé au Conseil Municipal d'accepter cette mise à disposition et de l'attribuer à titre gracieux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- DONNE son accord pour la mise à disposition à titre gracieux, de 6 praticables à l'Union Commerciale et Artisanale des Fins du 10 au 12 avril 2015.

20150216-10 Demande de subvention d'associations diverses

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal des différentes demandes de subventions réceptionnées au secrétariat :

- La Banque Alimentaire du Doubs – courrier du 16/01/2015
- L'Association Départementale des Conjointes Survivants et Parents Orphelins FAVEC 25 – courrier reçu le 16/01/2015
- Association des Insuffisants Rénaux Comtois – courrier du 18/01/2015
- Association française des Sclérosés en Plaques – courrier du 12/01/2015
- Association La Ronde de l'Espoir – courrier du 21/01/2015
- Fédération départementale du Secours Populaire Français – courrier du 16/01/2015
- L'Evolution de Morteau – courrier de décembre 2014

Il est proposé au Conseil Municipal de ne pas donner suite à l'ensemble des demandes. La décision est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

20150216-11 Vente du lot 07 au lotissement communal Champ Prouvet

Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'ajouter ce point à l'ordre du jour. La proposition est adoptée à l'unanimité.

Madame le Maire présente au Conseil Municipal une vente au lotissement communal Champ Prouvet : Lot n°07 - 762 m² - 165 € / m² - à M. et Mme CEMEN pour un total de 125 730,00 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- DONNE son accord pour réaliser la vente auprès des intéressés tel que décrit précédemment.
- DIT que les frais de géomètre et de notaire sont à la charge des acquéreurs.
- AUTORISE Madame le Maire à signer les pièces administratives et comptables relatives à ces ventes.

Madame le Maire fait le point sur les ventes et les réservations des parcelles auprès du Conseil Municipal. A ce jour 15 actes de vente ont été signés et 6 ventes doivent être faites prochainement. Il reste 14 parcelles non vendues. Il y a eu un nombre important de désistements de réservation depuis le début des ventes en avril 2014.

20150216-12 ANNULE ET REMPLACE - Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour les travaux d'aménagement de la traversée du village – demande de subvention

ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION DU 16/10/2014

Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'ajouter ce point à l'ordre du jour. La proposition est adoptée à l'unanimité.

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une réflexion d'aménagement de la traversée de Montlebon est engagée avec les services du Conseil Général du Doubs et le CAUE du Doubs, dont le pilotage est confié à la Commission Voirie.

La commune est traversée par la route départementale n°48 sur 1 800 mètres et supporte ainsi un trafic routier et notamment frontalier de plus en plus important.

Parallèlement, la commune de Montlebon est engagée actuellement dans des chantiers qui vont favoriser la densification autour de cet axe routier, tels que la Maison de l'Enfance, le lotissement Champ Prouvet, le Plan Local d'Urbanisme, la rue de Chinard. Cela nécessite que la municipalité mette en place des solutions d'aménagement et de sécurisation durables issues d'une réflexion globale.

Les enjeux et objectifs de la réflexion sont :

- sécuriser l'axe principal de circulation,
- faire ralentir les véhicules sur toute la traversée de la RD48,
- organiser les circulations principales et secondaires, notamment l'accès par la rue de la Vigne, améliorer les liaisons douces,

- prendre en compte l'intersection de la rue de Neuchâtel avec la rue de Chinard,
- sécuriser les déplacements des piétons et les déplacements des écoliers,
- mettre en valeur le cadre de vie et l'image de la commune,
- améliorer la gestion du stationnement qu'il soit quotidien ou exceptionnel.

Madame le Maire rappelle également que lors de sa séance du 14 janvier 2015, le Conseil Municipal a attribué le marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage des travaux d'aménagement de la traversée du village au cabinet Au-delà du fleuve de Montfaucon, pour un montant total de 14 200,00 € HT.

L'exposé de Madame le Maire entendu, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- APPROUVE la mission confiée et les termes du cahier des charges conclu entre le titulaire du marché et la collectivité.
- DECIDE de se faire assister dans l'élaboration de son projet d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour les travaux d'aménagement de la traversée du village, dont le montant s'élève à 14 200,00 € HT.
- SOLLICITE l'aide financière du Conseil Général du Doubs.
- DIT que l'étude sera réalisée dans un délai de 2 ans à compter de la date de notification de la décision attributive de subvention.
- DIT que le Conseil Général du Doubs et ses structures relais seront conviés lors des réunions qui se tiendront dans le cadre de l'étude et de les contacter préalablement pour fixer lesdites réunions.

DIVERS

20150216-13 Calendriers des rencontres et réunions à venir

Madame le Maire informe des prochaines dates suivantes :

- 27/02/2015 – Le Café Citoyen
- 03/03/2015 – Assemblée Générale du Crédit Agricole – Madame le Maire y sera présente avec Monsieur Fabien BEZ pour y présenter les travaux de réhabilitation de l'aile Est du Cloître pour lesquels la commune va recevoir une aide de 5 000,00 € de la part de la Fondation du Crédit Agricole.
- 07/03/2015 – Assemblée Générale du Souvenir Français
- 11/04/2015 – Visite des chantiers de la Maison de l'Enfance et de l'aile Est du Cloître

20150216-14 Scrutins des élections cantonales les 22 et 29 mars 2015

Madame le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de s'inscrire sur les tableaux de permanences des deux scrutins pour les élections cantonales qui se dérouleront les 22 et 29 mars 2015.

20150216-15 Accueil des nouveaux électeurs sur la commune de Montlebon

Madame le Maire présente au Conseil Municipal sa proposition d'accueil des nouveaux jeunes électeurs de la commune de Montlebon à l'occasion d'une cérémonie officielle pour la remise de la carte d'électeur et d'un livret du citoyen.

Cette cérémonie aura lieu samedi 14 mars 2015 vers 11h00 en mairie. Y seront conviés les jeunes électeurs de la commune ayant eu 18 ans depuis mars 2014. Le Livret du Citoyen des éditions Evénements et Tendances, présente les droits et les devoirs du citoyen français au regard des élections, ainsi que les principes fondamentaux de la République.

Une cinquantaine d'exemplaire sera commandé au coût de 2,75 € HT l'unité, soit une dépense totale de 137,50 € HT pour l'année 2015.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- DONNE son accord pour la commande de 50 exemplaires du Livret du Citoyen pour un montant total de 137,50 € HT, soit 165,00 € TTC.
- DONNE son accord pour la mise en place d'une cérémonie du Citoyen le samedi 14 mars 2015.

20150216-16 Déplacement provisoire des bureaux de vote pour les élections cantonales

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'étant donné les travaux dans l'aile Est du Cloître, il est nécessaire de déplacer les bureaux de vote pour les scrutins des élections cantonales en mars 2015. Traditionnellement placés dans la salle des sociétés et la salle d'honneur de la mairie, ces deux bureaux pourraient être organisés dans la nouvelle extension de l'école qui comporte deux grandes salles.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- DONNE son accord pour organiser provisoirement les bureaux de votes dans la nouvelle extension de l'école, les dimanches 22 et 29 mars 2015, lors des élections cantonales.

20150216-17 Vente de la parcelle bois cadastrée E 125 sise au Renvers

Monsieur Patrick ANDRE informe le Conseil Municipal de la vente par les consorts BARTHOD et JACQUOT de la parcelle de bois cadastrée E 125 sise au Renvers à Montlebon, d'une superficie de 2 190 m².

Conformément à la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt entrée en vigueur le 15 octobre 2014, la commune de Montlebon bénéficie d'un droit de préférence en cas de vente d'une propriété classée au cadastre en nature de bois et forêt d'une superficie totale inférieure à 4 hectares.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- DECIDE de ne pas donner suite à la proposition d'acquisition de la parcelle de bois cadastrée E 125 sise au Renvers.

20150216-18 Prochains Conseils Municipaux

Les prochaines séances du Conseil Municipal sont fixées comme suit :

- Lundi 16/03/2015 à 20h15 avec notamment l'approbation des Comptes Administratifs 2014
- Mercredi 01/04/2015 à 20h15 : Débat d'Orientation Budgétaire
- Vendredi 10/04/2015 à 19h45 avec notamment le vote des Budgets Primitifs 2015

La séance est levée à 22h50.

Le Maire
Catherine ROGNON

